

Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Ermenonville-Montagny-Ste-Félicité du 9 novembre 2016 à 20 h à Montagny-Ste-Félicité

Présents :

Pour Montagny : M DOUET, Président, Mme BOULANGER, vice-présidente, Mme GON Titulaire, M BORIE Suppléant.

Pour Ermenonville : Mme MORIN, M PETREMENT, titulaires, Mme POCHOLLE, suppléante.

Mme LOCRE, secrétaire du SIVOS.

Absentes excusées : Mme HUGARD, Mme SPELTA-RAMOS, Mme STEIN, Mme TESSIER, suppléantes.

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

- Décision modificative
 - ➔ Demande d'avances aux communes (bilan des services – point financier)
 - ➔ Projets écoles
- Attribution d'indemnités au receveur municipal
- Les Petits gastronomes : modification du contrat
- CAFO : mise en conformité des statuts et convention
- Personnel :
 - ➔ Adjoint territorial d'animation de deuxième classe, Echelle 3
 - Saisine du Comité Technique Paritaire pour :
 - La création d'un nouveau poste à 33h/hebdomadaires
 - La suppression de l'ancien poste à 29h/hebdomadaires
 - ➔ Annualisation du temps de travail
 - ➔ Informations sur la situation du personnel : contrats aidés, ATSEM
 - ➔ Formations

ORGANISATIONS

- Sécurité
- Horaires des services et rappel des tarifs
- Devoirs
- Centre aéré (sorties)

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Alertes SMS
- Horaires des bus

Signature du compte-rendu de la dernière réunion du SIVOS par les membres présents

Le quorum n'ayant pas été atteint le 3 novembre 2016, le Comité Syndical se réunit de nouveau ce jour avec le même ordre du jour.

M PETREMENT demande l'autorisation d'enregistrer la réunion, ce qui lui est accordé.

DELIBERATIONS

➤ **Décision modificative**

➔ Demande d'avances aux communes (bilan des services – point financier) :

Une erreur d'imputation dans la rubrique « crédit-bail immobilier », portant sur une facture de la librairie St Pierre de 954 € sera rectifiée.

M le Président donne la situation financière à ce jour : 320 827,52 € en dépenses, et 311 843,15 € en recettes. Il faut prévoir une avance des communes sur l'année 2017 pour régler les salaires ; accord unanime.

M DOUET remet à chacun les documents suivants :

- Bilan des services cantine, périscolaire, NAP, Centre de loisirs (ALSH), et école, de 2006 à 2015, où l'on peut constater une augmentation des dépenses et des recettes ; pour 2015, les dépenses étaient de 396 44,34 € et les recettes de 419 201,20 €.
- Historique du nombre d'élèves inscrits à l'école de 2005 à 2016, du nombre d'élèves inscrits en cantine, en activités périscolaires, en centre de loisirs (ALSH).
- Tableau de la fréquentation cantine, du nombre de repas commandés pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016, et septembre octobre de l'année en cours 2016-2017.
- Tableau du nombre de repas par année depuis 2005.

➔ Projets d'écoles :

Une institutrice de classe élémentaire a élaboré un projet Théâtre, un accord de principe a été donné en Conseil d'Ecole de juin 2016 ; elle a précisé au Conseil d'Ecole d'hier qu'elle est en attente d'une subvention. Un autre projet est en cours d'élaboration par les institutrices de classes maternelles, mais pas encore chiffré. Si le budget prévu pour ses projets ne dépasse pas les 5 000 € votés au budget SIVOS, il n'y a pas de problème. Si la dépense est supérieure, les institutrices devront en avertir le SIVOS rapidement afin de décider d'accepter ou non la dépense.

➤ **Attribution d'indemnités au receveur municipal**

Le taux est à voter ; si on choisit de laisser le taux à 100 %, l'indemnité est à hauteur de 600 €. Cette indemnité est versée pour les conseils donnés concernant le budget, les imputations... la receveuse est sollicitée de temps en temps. Vote du taux à 100% à l'unanimité.

➤ **Modification du contrat avec le prestataire de la restauration scolaire**

L'une des clauses du contrat avec le prestataire précise que lors d'un repas par semaine, les protéines animales doivent être remplacées par des œufs, du soja, ou des protéines végétales. Or, ce qui est proposé est souvent de l'omelette, qui, lorsqu'elle est réchauffée, prend une couleur verdâtre et les enfants ne la mangent pas. Lorsque ce sont des steaks végétaux, cela ne rencontre pas plus de succès. La décision d'enlever cette clause est prise à la majorité.

➤ **CAFO : mise en conformité des statuts et convention**

La CAFO a adressé son rapport suite à une visite de contrôle. Ce rapport fait état d'une erreur de 4.26€, de la bonne qualité des services et préconise la mise en conformité des statuts.

En effet, à l'origine du SIVOS, les activités extrascolaires n'existaient pas. Lorsqu'elles ont été mises en place, la commune de Montagny a signé un contrat petite enfance avec la CAFO, mais pas celle d'Ermenonville. C'est donc la commune de Montagny qui a signé cet accord avec la CAFO pour organiser les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) renommé extrascolaire ; depuis, le SIVOS est organisateur de l'ALSH /extrascolaire et prend en charge les dépenses liées à ses activités ; un accord oral avec la CAFO et la trésorerie a permis le versement des subventions au SIVOS. La mise en conformité demandée par la CAFO porte sur l'article 4 des statuts : ainsi il faut remplacer « ... la gestion et le fonctionnement de l'accueil périscolaire, de la restauration, l'intendance ... » par « ... la gestion et le fonctionnement de l'accueil périscolaire, extrascolaire, de la restauration, l'intendance ... ». Ce rapport ainsi que les tableaux de budget 2016 ont été envoyés avec la convocation aux représentants du SIVOS M PETREMENT annonce qu'il veut ouvrir un accueil de loisirs à Ermenonville, et considère que les statuts du SIVOS doivent être débattus et votés par les conseils municipaux. M DOUET réfute ces dires et rappelle que ce n'est pas ce qui est indiqué dans les statuts du SIVOS.

M DOUET propose de voter pour cette mise en conformité afin d'obtenir les subventions de la CAFO pour 2016, car la contractualisation avec la mairie de Montagny n'est pas valable, bien qu'elle ait été admise pour 2014 et 2015.

M PETREMENT regrette que les réunions avec le Préfet et l'inspection académique de l'Education Nationale n'aient pas encore eu lieu. Il trouve qu'on a perdu du temps. M DOUET rappelle également que 2 mois ont été perdus par manque de réunion depuis début juillet, les représentants de la commune d'Ermenonville ne venant pas. Il précise que cette demande de la CAFO date de mars 2016. M PETREMENT demande pourquoi on en n'a pas parlé avant. M DOUET rappelle que M MOULIN était président, et qu'il n'a jamais évoqué ce sujet.

M DOUET précise qu'une organisation des accueils de loisirs existe déjà pour les 2 communes ; s'il y a une ouverture d'un accueil de loisirs à Ermenonville, qui paiera les dépenses supplémentaires, que fait-on du personnel puisque M PETREMENT compte utiliser le personnel du centre social ... ? M DOUET précise qu'il attend également qu'un accord soit trouvé, et rappelle qu'il a élaboré et proposé 13 scénarios pour essayer de trouver une organisation et qu'aucun n'était satisfaisant.

M PETREMENT précise qu'il a demandé une réunion préparatoire pour en discuter. Mme MORIN demande de ne pas rappeler les contentieux qui existent depuis 2 ans. Mme GON précise que c'est depuis 2009 qu'il y a désaccord, que les discussions n'aboutissent à rien, et qu'il est donc inutile de faire une réunion de travail. Mme MORIN demande donc de voter à bulletins secrets, ne voulant pas, relancer les polémiques. M DOUET rappelle que si cette modification des statuts n'est pas acceptée, on risque de ne plus avoir d'aide de la CAFO, d'un montant de 17 000 €, se demande comment fonctionner sans aide, et craint que cela n'entraîne l'arrêt des activités dès mercredi.

Vote à bulletins secrets : pour ou contre la modification des statuts demandée par la CAFO : 3 pour, 3 contre, la décision n'est donc pas prise. M DOUET regrette ce résultat et espère que les parents réagiront en conséquence.

➤ **Personnel**

➔ Adjoint territorial d'animation de deuxième classe :

L'une des animatrices, Mme DUVAL, a un contrat à 29 heures hebdomadaires, alors qu'elle en fait 35. En accord avec elle, M DOUET propose de lui faire un contrat de 33 heures hebdomadaires annualisées, pour qu'elle puisse bénéficier des congés scolaires. M PETREMENT indique que le passage de 29 à 33 heures changera le statut de Mme DUVAL. M DOUET répond que non. Un vote à bulletins secrets est demandé : pour ou contre le passage de Mme DUVAL à 33 heures : 6 pour, 0 contre. Adopté à l'unanimité.

➔ Saisine du Comité Technique Paritaire :

La législation ayant changé, il faut saisir la Commission Technique Paritaire pour créer le nouveau poste à 33h/hebdomadaires et supprimer l'ancien poste à 29h/hebdomadaires. Accord unanime.

➔ Annualisation du temps de travail :

Le Comité Technique Paritaire doit être saisi pour acter l'annualisation du temps de travail du personnel. Un tableau précise les horaires journaliers de chaque animatrice pour leur permettre de bénéficier de l'annualisation (récupération des congés scolaires).

→ Informations sur la situation du personnel :

Mme Marie-Ange DUVAL, animatrice, titulaire, 29h qui passera à 33h ;

Mme Catherine PETREMENT, animatrice, titulaire, 30h ;

Mme Paula DA COSTA, animatrice, en CDD, 25h ;

Mme Sandrine BERNARDO, animatrice, en contrat aidé prenant fin ce mois-ci, 35h ;

Mme Sandrine GARCIA, animatrice en contrat aidé, 35h ;

Mme Prudence FERREZ, animatrice en contrat aidé depuis le 3 novembre, (remplacement de Mme Sandrine BERNARDO) 35h ;

Mme Emilie PINSARD, animatrice en contrat aidé depuis le 21 octobre, (remplacement de Mme Pricillia LEGRAND), 35h.

Mme Annick SAUVAGE DOLHEM, ATSEM, titulaire, 32.23h ;

Mme Eloïse IMBERDIS, ATSEM, en contrat aidé, 35h ;

Mme Sylvie TROLLE, ATSEM, en CDI. En arrêt maladie, Mme TROLLE devrait reprendre sur avis médical à mi-temps thérapeutique, à partir de janvier 2017 ;

Mme Emilie PINSARD, animatrice, en stage à l'école maternelle dans le cadre de sa formation à la préparation au concours de CAP Petite Enfance ;

Mme Véronique LOCRE, secrétaire, en CDI, 12h

M PETREMENT demande pourquoi le recrutement des personnes en contrat aidé nouvellement nommées n'a pas été discuté en réunion SIVOS, comme cela avait été le cas lorsque M MOULIN avait voulu engager M MARTIN. M DOUET répond que ce ne sont pas de nouveaux contrats mais de simples remplacements.

→ Formations :

Demandes de Mme Sandrine GARCIA pour préparer le BAFD, de Mme IMBERDIS pour préparer le concours d'ATSEM.

ORGANISATIONS

➤ **Sécurité**

La sécurité des écoles est sous la responsabilité des communes. Des aides sont attribuées par l'Etat. Pour la commune de Montagny, une demande de subvention a été faite. Sur le site de Montagny, il y aura des répercussions pour les parents qui attendent leurs enfants dans l'allée lors des activités périscolaires et extrascolaires. Si on ferme les 2 accès, ils devront attendre à l'extérieur, dans la rue. M DOUET propose une rencontre avec les parents d'élèves pour se mettre d'accord sur les dispositifs à mettre en place. En principe, les accès seront fermés à clé avec installation d'un système de visiophone.

Sur Ermenonville, le problème lié à la classe visible de la rue se pose. M PETREMENT précise qu'il a proposé hier en Conseil d'Ecole de poser un film occultant sur les vitres de cette classe. La route passant devant l'école est fermée pendant le temps scolaire. La grille d'accès sur le côté de la cour sera remplacée par une grille pleine et équipée d'un visiophone. Chaque commune paiera ses propres aménagements.

➤ **Horaires des services et rappel des tarifs**

M DOUET rappelle que, pour les activités périscolaires, toute heure commencée est due. Le tarif est de 0.98 centimes d'euro de l'heure au maximum puisque dépendant des revenus (barème de la CAF0).

➤ **Devoirs**

En début d'année, la surveillance des devoirs par l'une des animatrices était impossible, l'effectif des élèves inscrits au périscolaire étant plus faible, et les enfants plus jeunes qu'en fin d'année scolaire dernière. Il y avait donc un problème pour assurer cette surveillance. Depuis novembre, la surveillance des devoirs a été remise en place. Certains parents ont demandé une aide aux devoirs ; dans ce cas, il faut une personne qualifiée, une institutrice éventuellement. Pour mettre cette aide en place, l'avis de tous est que les dépenses (environ 20€ de l'heure) soient à la charge des parents d'élèves qui le demandent. Une enquête sera faite pour connaître le nombre d'élèves concernés. Et on demandera aux institutrices si l'une d'entre elles est intéressée.

➤ **Centre aéré des vacances scolaires (sorties)**

Certains parents inscrivent leurs enfants uniquement les jours où sont prévues des sorties, ce qui n'est pas possible car les sorties coûtent plus chères, le coût des transports étant très important. De plus, cela dépend du nombre de places dans le car, ces sorties étant organisées en partenariat avec le centre aéré de Lagny-le-Sec.

Il est donc décidé de clore les inscriptions avant de donner le programme des sorties, et de ne pas accepter d'inscription supplémentaire.

COMMUNICATIONS DIVERSES

➤ **Alertes SMS**

Ce service est en place depuis un an. M PETREMENT dit qu'il n'était pas au courant. M DOUET rappelle que c'est sur sa proposition en Conseil d'Ecole que ce service a été mis en place.

➤ **Horaires des bus**

En début d'année scolaire, les horaires des bus n'étaient pas ceux qui étaient prévus. Ils ont été rectifiés dans la pratique mais pas encore publiés correctement. Cela sera corrigé prochainement.

Problématique des activités NAP pour les élèves scolarisés à Ermenonville :

M DOUET indique que ces élèves arrivent vers 16h. Ils n'ont donc pas ¼ d'heures de NAP s'ils terminent à 16h30. Donc, pour eux, les horaires des NAP se terminent en principe à 16h45, alors que ceux qui sont scolarisés à Montagny terminent les NAP à 16h30 et vont ensuite en récréation s'ils vont aux activités périscolaires. Pour les élèves qui ne restent pas aux activités périscolaires, les parents viennent les chercher à 16h30 et attendent leur plus jeune enfant scolarisé à Ermenonville puisqu'il n'a pas fini son activité, qu'il doit ranger, se laver les mains ... Les parents peuvent venir à 16h45 s'ils n'ont que des enfants du groupe des plus petits. M PETREMENT remet en cause ce quart d'heure supplémentaire d'activités pour les enfants car il est payé par le SIVOS. M DOUET précise que, grâce aux aides de l'Etat, ces activités ne coûtent rien au SIVOS.

M DOUET demande s'il y a d'autres remarques. M PETREMENT rappelle que les institutrices d'Ermenonville ont demandé hier en Conseil d'Ecole des jeux pour la cour de l'école maternelle. Il va donc proposer des catalogues aux institutrices pour qu'elles fassent leur choix. La commune d'Ermenonville paiera la facture mais M PETREMENT demande que le SIVOS rembourse ces frais. M DOUET précise que non, le SIVOS ne peut pas rembourser ces frais d'investissement puisque cela incombe à la commune.

M DOUET donne la parole à l'une des mamans dans la salle, Mme GUYARD.

Mme GUYARD dit que M DOUET demande aux parents de se mobiliser, mais regrette de n'avoir pas été informée plus tôt que cette réunion allait avoir lieu, les parents ne pouvant pas forcément se libérer en si peu de temps. M DOUET rappelle que la 1^{ère} réunion n'ayant pas pu avoir lieu à cause de l'absence des représentants d'Ermenonville, il ne pouvait pas donner l'information plus tôt. L'affichage de la convocation a été fait dans les 3 jours précédents la réunion, comme c'est la règle. Mme GUYARD dit ne pas avoir vu l'affichage. Mme LOCRE précise l'avoir affiché elle-même. De plus, un mail a été envoyé aux représentants de parents d'élèves qui ont diffusé l'information. Mme GUYARD s'excuse car elle n'a pas vu cet affichage. Elle regrette le choix qui est fait de ne pas voter la modification des statuts demandée par la CAFO pour les activités extrascolaires. Elle demande si ces activités s'arrêteront réellement dès mercredi. M DOUET rappelle que c'est le risque, qu'il va contacter la CAFO dès demain pour voir avec elle ce qu'il convient de faire. Mme MORIN dit que d'après le document de la CAFO qu'elle a eu avec la convocation, il n'y a pas de date butoir pour prendre cette décision. M DOUET précise que la CAFO a téléphoné à plusieurs reprises pour savoir si la modification a été faite, rappelle que cette décision aurait dû être prise plus tôt, que la CAFO nous a accordé des dérogations pour 2014 et 2015 et que cela ne peut pas continuer ainsi. Mme GARCIA, animatrice, demande quelles seront les conséquences pour ses collègues et elle, que feront-elles ?

Mme GUYARD regrette la clôture des inscriptions pour les sorties du centre aéré ; elle indique que sa fille allant au centre aéré 4 jours par semaine avec une coupure le mercredi pour qu'elle se repose à la maison, elle trouve dommage que son enfant ne puisse pas aller à une sortie-cinéma un mercredi, alors qu'elle aurait aimé pouvoir l'inscrire exceptionnellement. Mme LOCRE rappelle que c'est un problème car notre centre aéré travaille avec le centre aéré de Lagny qui organise les sorties. Si on inscrit un certain nombre d'enfants, il n'est pas sûr de pouvoir en rajouter un en dernière minute ; elle a toujours essayé de faire pour le mieux pour arranger les parents mais ce n'est pas toujours possible.

Mme GUYARD demande si les animatrices ont eu formation aux premiers secours. M DOUET précise que c'est dans leur formation BAFA (brevet d'animateur) et qu'elles ont eu un rappel il y a 2 ou 3 ans grâce à M VAUGER qui était venu bénévolement. M VAUGER a été sollicité pour renouveler cette séance de formation. On attend sa réponse.

La séance est levée à 22 h.